

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DES INTER-COLLEGES

VENDREDI 22 MARS 2013 A PARIS

Présents

Inter-Collèges Région Nord-Pas-de-Calais : Claire Brzychcy, Clémence Damay

Inter-Collèges Région Alsace : Isabelle Galland, Nadjette Cremel

Inter-Collèges Région Lorraine: Marie Hélène Roy, Cécile Iglesias, Caroline Roussat

Inter-Collèges Région Franche Comté: Jean Paul Aubel

Inter-Collèges Région PACA : Louiza Mouso, Gilles Michel

Inter-Collèges Région Normandie / Haute Normandie : Isabelle Lachèvre, Emmanuel Garcin, Brigitte Meyer, Françoise Lepiney, Maria Bernard, Charlotte Robert

Reims : Laure Thiérior

Inter-Collèges Région Ile de France : Dominique Damour, Marie Hélène Girolet, Jocelyne Hatchuel, Geneviève Madre, Marc Turpyn, Martine Vial Durand, Nathalie Zottner

Inter collèges Région Midi Pyrénées : Isabelle Seff, absente excusée

La journée commence par un bref exposé de l'Inter-Collèges IDF à l'initiative de cette journée. Son objectif était de pouvoir se rencontrer et réfléchir à la préparation d'une journée nationale des collèges afin de débattre des problèmes de fond qui se posent à la profession depuis la mise en place des réformes hospitalières. Réformes qui tendent à modifier les rapports structurels du psychologue à son activité clinique, institutionnelle, de formation et de recherche.

La mise en place de la loi HPST, le travail des commissions ministérielles et la publication de certains rapports (notamment Couty) ont créé de nombreuses oppositions et suscité chez les professionnels des mouvements d'indignation et de résistance active, donnant lieu à des manifestes, pétitions ou encore à des courriers adressés à la DGOS qui témoignaient d'une certaine inquiétude.

Le projet d'une journée nationale des collèges pour l'automne ou le début de l'année 2014 a germé lors des réunions de l'Inter-collèges IDF. Cette journée pourrait être l'occasion d'en faire état et d'ouvrir le débat plus largement, afin qu'un plus grand nombre de collèges soit partie prenante de ce travail.

À cette occasion nous pourrions nous recentrer sur ce qui constitue les fondamentaux de la profession pour faire entendre les positionnements qui nous engagent dans nos pratiques. Nous souhaitons que la réflexion du jour nous porte vers un thème et qu'ensemble nous puissions le définir comme une réflexion fondatrice de ce rassemblement.

Collèges, Inter-Collèges et Coordinations collégiales d'établissement se sont ensuite présentés :

Région Ile de France :

L'Inter collèges IDF est né en 2007. La Nouvelle Gouvernance suscitait alors une profonde inquiétude chez les professionnels quant aux conséquences de celle-ci sur l'avenir de la clinique. Au cours de ces années, l'Inter collèges a réuni 36 collèges et collectifs et aujourd'hui, d'autres nous rejoignent. Sept coordinateurs assurent la liaison et le maintien de l'ensemble. C'est avant tout un lieu de débat qui repose sur une idée fondamentale: ce sont les collèges qui font l'Inter collèges et non l'inverse. Dans cet esprit, les réunions sont organisées par les collèges qui le demandent. Elles ont lieu toutes les 6 semaines. Un Manifeste a été écrit. Il exprime les valeurs que soutient l'Inter collèges. Un site a également été créé <http://intercolleges-psychos-idf.fr/> (en cours de rénovation). L'ensemble des psychologues de l'Inter collèges a beaucoup débattu lors des dernières négociations, compte-tenu des arguments avancés entre les syndicats et la DGOS, ce qui a donné lieu à de nombreux écrits qui leur furent adressés.

Région Nord-Pas-de-Calais

L'Inter-Collèges des Psychologues Nord-Pas-de-Calais existe depuis 3 ou 4 ans. Il est ouvert aux psychologues de la région, regroupés ou non en collèges, et non exclusivement de la FPH. Les réunions ont lieu 4 à 5 fois par an, le lieu change à chaque fois sur la région. Il est porté par quelques personnes référentes, mais n'a pas de bureau officiel.

Sa mission est avant tout le partage d'expériences, notamment institutionnelles. S'y travaillent aussi les textes de loi récents concernant la profession, les moyens de défendre le métier et sa place, etc.

Enfin, l'Inter-collèges est également un excellent moyen de constituer un réseau, de rencontrer les collègues du même champ d'activité, etc. Pour plus d'infos : <http://www.psychologues-npdc.com/>

Région Normandie/ Haute Normandie

L'idée d'un inter collègue Haut-Normand est venue suite à la publication des nouveaux décrets sur la profession des psychologues dans la fonction publique. Il nous est apparu essentiel de se regrouper afin de s'organiser, de partager, de discuter et de se s'appuyer entre collèges existants voir d'exister auprès de la nouvelle ARS.

Une journée inter collègue a vu le jour en 2010 grâce à l'initiative du collège du CHS de Navarre, puis une autre journée à l'initiative du CHI Eure Seine en 2012. L'organisation de ce type de journée est apparue laborieuse. Cela a ralenti la dynamique de départ. L'ensemble des collègues ne parle pas d'inter-collègue sûrement par manque d'existence d'un bureau ou de référents. Mais un regroupement existe, une cohésion et un échange également. À nous de continuer sur un mode plus léger en terme d'organisation.

Le collège du Centre hospitalier du Rouvray (psychiatrie) de Sotteville-lès-Rouen s'est créé depuis 1986. Il se réunit une fois par mois et a participé à deux journées inter-collèges avec le CHS de Navarre (Eure) et le CHI d'Évreux. Il élabore actuellement un règlement intérieur afin

de légitimer officiellement cette instance, qui, si elle existe de fait, n'est pas reconnue officiellement par l'administration. Il l'adressera très prochainement à la direction en sollicitant également la participation du CHR à l'expérimentation.

Région Alsace

Les psychologues des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) organisaient des rencontres professionnelles depuis les années 1980. En 1993, ils ont opté pour l'appellation de « Collège des psychologues des HUS » et se sont constitués en association type loi 1901. À partir de 2009 des collègues d'autres hôpitaux de la région Alsace ont souhaité échanger sur les thématiques professionnelles communes soulevées par l'actualité ou les problèmes spécifiques aux diverses institutions. C'est en novembre 2000 qu'un **Inter collèges** (appellation opérante, mais non officialisée) s'est véritablement créé. Il rassemble des collègues des hôpitaux de Colmar, Mulhouse, Erstein, Brumath, Wissembourg, Haguenau, Saverne et d'autres psychologues isolés dans des institutions qui n'ont pas de collège.

Région PACA

L'InterCollège(s) PACA s'est constitué à l'initiative de plusieurs collèges de psychologues, en novembre 2010. La première réunion a eu lieu le 19 novembre 2010 au Centre Hospitalier de Valvert à Marseille.

Cette première rencontre inaugurant la création de l'Inter-Collèges PACA était principalement motivée par le double constat de l'augmentation importante du nombre de psychologues contractuels dans les établissements de la région et de la frilosité non moins importante des mêmes établissements à déclarer les vacances de postes en vue de leur mise au concours. Nous avons d'ailleurs ce jour-là décidé d'un courrier signé de l'Inter-Collèges à valeur d'acte fondateur-adressé à l'ARS PACA rappelant la situation et posant notamment la question de la durée de validité de la liste complémentaire du dernier concours régional et donc de l'utilisation de celle-ci pour pourvoir ces vacances de postes ».

L'année 2010 a été celle de la parution de différents textes de loi (circulaire du 4 mai 2010 pour la FPH, et décret sur le titre de psychothérapeute) qui mettaient en question la fonction même des psychologues à l'hôpital.

En même temps que nous nous mobilisons nationalement contre ces textes, nous avons éprouvé le besoin urgent de nous regrouper au-delà de chaque hôpital, au niveau départemental d'abord, puis très vite régional, influencé par l'initiative de l'Inter collèges d'Ile de France.

L'Inter- Collèges PACA se réunit tous les 2 mois, dans un hôpital différent, qui accueille les représentants des collèges qui le constituent, à chaque fois plus nombreux.

L'inter collèges PACA rassemble actuellement 19 collèges.

Région Franche-Comté

L'inter- collèges de Franche-Comté prend ses racines dans la question liée aux incidences de l'article 52 (titre de psychothérapeute) mis en œuvre depuis 2004 et promulgué le 20 mai 2010.

Il s'est réuni plusieurs fois depuis 2004 de façon ponctuelle sur des questions touchant aux pratiques cliniques des psychologues.

Il a été plus officiellement constitué en 2009 à partir des collèges de psychologues des pôles des établissements de santé créés à ce moment.

Il a réuni les différents collèges des départements du Doubs, de la haute Saône, du jura et du Territoire de Belfort.

À la création des pôles, comme chacun le sait, un conseil de pôle est constitué de membres de droit et de personnels élus. Les psychologues, seul personnel de catégorie A, n'ont pas de place de droit, mais se doivent d'élire des représentants pour être représenté au conseil d'un pôle.

Sur l'initiative de quelques psychologues élus au conseil de pôle, il a été proposé à tous les collègues des établissements de santé de Franche-Comté de se réunir pour envisager notre futur devant l'arrivée des nouveaux psychothérapeutes psychologues et devant l'absence d'inscription institutionnelle de la place des psychologues (la mise en place des projets de psychologie clinique dans les établissements de santé).

Cet inter collège veut se saisir de toutes les questions relatives à la contribution qu'offrent les psychologues au public depuis 20 ans. Il s'appuie aussi sur une histoire locale de psychologues qui ont organisé depuis une quinzaine d'années des rencontres autour de questions cruciales pour la profession :

début 2000, sur la question de l'ordre;

en 2005: sur la problématique autour de la pertinence de la distinction normal / pathologique pour le psychologue qui a donné lieu à un colloque avec A Golse [1], E Jalley, C Füssinger, P Grobois et N Hacquart (une large part de la journée de travail a porté sur l'exercice des psychothérapies) (<http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article32>)

Et plus récemment, il a été à l'origine avec des psychologues d'Alsace du manifeste des psychologues hospitaliers sur la question de la dévaluation par la loi de l'exercice clinique des psychothérapies, signé par 3000 professionnels du soin psychique.

[1] Transformation de la psychiatrie et pratiques des psychologues. Convention de recherche MIRE. A Golse. (C'est le regard d'une sociologue et son équipe de laboratoire, comme il n'y a jamais eu, sur la pratique des psychologues qui ont su creuser un sillon dans le champ de la santé et de la santé psychique, dans le cadre des sciences humaines et à côté des sciences de la vie.)

Région Lorraine :

Le regroupement en inter collèges s'est établi à partir d'une association de psychologues existant dans la région Est. La mobilisation des professionnels en 2011 a été un facteur déclenchant pour les hospitaliers qui ont alors manifesté leur besoin d'échanger plus largement et de prendre appui sur le réseau existant. Une charte a vu le jour pour établir les fondements

éthiques communs aux psychologues hospitaliers comme à ceux issus du réseau associatif. Une proposition de colloque a vu le jour sur les pratiques de psychothérapies.

Reims

Il n'existe pas d'Inter-collèges des psychologues dans la région Champagne-Ardenne. La représentante du collège de l'EPSM de la Marne qui existe depuis au moins 25 ans s'est jointe à nous avec l'idée d'en créer un. Représentante depuis quelques années, elle a des contacts réguliers avec des collègues du CHU (qui viennent de créer un collège de statut associatif) et avec d'autres collègues de la région et au-delà. L'idée serait de réfléchir ensemble aux questions qui animent l'actualité des psychologues et d'ouvrir aussi sur des problématiques plus larges que celles, internes aux différents hôpitaux.

ÊTRE LEGITIME DANS LE DÉBAT POLITIQUE

Les échanges de la matinée se sont organisés à partir d'une première observation : celle de la volonté manifeste des collègues et Inter-collèges à entrer dans le débat politique dans le but de se faire entendre des instances décisionnaires sur les choix structurels de la profession. Nous avons ainsi mesuré l'urgence de débattre des problèmes qui concernent l'ensemble des psychologues.

Certains Inter-collèges et collèges se sont rassemblés autour de la rédaction d'une charte ou d'un manifeste pour énoncer les fondements éthiques qui animaient leurs pratiques communes. Cela a souligné la nécessité « d'incarner à plusieurs » une profession menacée par des réformes qui ont modifié en profondeur la visée du service public et l'abord de la vie psychique par les psychologues hospitaliers. Faire vivre la diversité participative serait à l'heure actuelle le parti à prendre pour défendre des positions débattues dans les collèges et Inter-collèges afin d'engager les pouvoirs publics à tenir compte des orientations et positions des professionnels du terrain.

À ce titre les Inter-collèges qui ont écrit des courriers à l'ARS et la DGOS ont réalisé les attentes fortes qui étaient celles des collègues dans la construction d'un lien social aujourd'hui fragilisé. La loi HPST a modifié les responsabilités des instances décisionnaires dont nous dépendons. Certaines directions d'hôpitaux ont pris des décisions qui empêchent les psychologues de remplir correctement leurs missions auprès des patients et des équipes. La question se pose des lieux et places à partir desquelles nous faire entendre pour intervenir et faire reconnaître nos spécificités.

COMMENT FAIRE RECONNAITRE NOS POSITIONNEMENTS CLINIQUES ?

La reconnaissance de la profession, la diversité de nos pratiques, la pertinence d'une clinique tournée vers le sujet, et la place de la vie psychique sont des vecteurs qui ont été articulés par les inters-collèges lors du débat sur le titre de psychothérapeute. Actuellement nous avons à trouver les moyens de nous faire reconnaître. **Cela passe par la nécessité de mieux nous identifier pour exister.**

Les missions de prévention, soins, recherches identifient l'activité du psychologue à une place qui engage sa responsabilité de professionnel, inscrit dans un pôle de santé. L'objectif n'est pas

seulement de penser une journée pour valoriser notre démarche de clinicien dans une dynamique qui lui est propre. Porte-voix d'une certaine conception humaniste, nous sommes confrontés à une certaine forme de maltraitance, celle qui est faite aux patients comme à nous-même ; c'est là un hiatus qui s'apparente au symptôme que le psychologue tend à incarner dans l'institution.

Fin de la matinée.

Après cette matinée de réflexion commune, nous nous sommes orientés vers la recherche d'un thème :

Reprenant l'idée d'un écart entre ce qui nous est imposé et ce qu'il s'agit de soutenir dans nos pratiques.

Le découplage entre ce qui relève de l'organisation du travail et ce qui relève de la clinique nous est apparu essentiel pour situer cette rencontre des collègues et mieux appréhender sa finalité. Nous avons tenté de cerner à qui pourrait s'adresser cette journée. En reprise des éléments de la matinée sur la représentativité et les enjeux politiques, nous avons souhaité réunir un large auditoire d'invités (psychologues, organisations de professionnels, politiques, médias...) afin que notre parole de professionnels s'inscrive à la fois dans le débat prévu en 2014 sur la santé mentale, et soit révélatrice de l'enjeu humain qui nous anime. Les recommandations des bonnes pratiques au détriment de l'intersubjectivité, l'instrumentalisation et la méconnaissance des savoir-faire, les changements concernant les formations universitaires ont de multiples conséquences pour alimenter le malaise de la profession. Certains pensaient au thème d'une clinique du sujet, car il pouvait être consensuel pour traduire la diversité des places.

Puis en insistant sur la concertation avec les collègues en vue de l'organisation de cette journée, nous avons imaginé une question qui pourrait être : **Comment l'organisation des collègues et Inter collègues peut-elle influencer sur la prise en compte d'une clinique, celle du sujet et de la vie psychique ? Comment le psychologue peut-il soutenir une clinique du sujet dans son travail d'élaboration conjointement à sa démarche professionnelle dans l'institution ?** Nous avons estimé que l'éthique dont nous pouvions nous réclamer s'imposait en contrepoint des enjeux idéologiques sur les bonnes pratiques et tous les standards de la mise en ordre que nous connaissons. Nous avons conclu la journée sur ce que les collègues pouvaient co-construire à l'issue de cette journée de travail. Nous avons donc projeté une nouvelle réunion de **préparation le 5 juillet** pour avancer sur cette journée.

Fin de l'après-midi.